

	Cellule QSE		
	Fiche sécurité – nouveaux entrants		
émetteur : Q. Legrand	DATE : 07/2012 VERSION : 1.6 DU 01/2021	REF : CIMAP-INS-QSE-002	PAGE 1/4

Bienvenue au **CIMAP**, vous venez d'intégrer une unité mixte du CEA, du CNRS, de l'Université Caen Basse Normandie et de l'ENSI Caen.

Voici quelques repères en matière d'hygiène et sécurité qui devront être complétés par une **présentation des risques à votre poste** de travail par votre supérieur hiérarchique.

Consignes générales de sécurité

Les règles du **Code de la Route** s'appliquent sur le campus universitaire et sur le site du GANIL (limitations de vitesse, priorités de passage, emplacements de stationnement, passages cloutés, voies pompiers, ...).



A l'intérieur du laboratoire il est formellement **interdit de fumer**



Le GANIL est ouvert de **8h00 à 17h30** pour les stagiaires, de **8h00 à 18h00** pour les permanents (sauf dérogations). L'ENSI est ouvert de **7h30 à 20h00** pour les non permanents et de **7h30 à 21h00** pour les permanents.

Dans le cadre de votre contrat, si vous êtes amené à travailler en dehors de cette plage horaire (**7h00 – 20h00**), vous devez être autorisé par le directeur du laboratoire. Veuillez dans ce cas respecter les règles de sécurité et **ne pas travailler seul** si vous réalisez des travaux dangereux.

Travail isolé : Il est interdit de travailler seul dans un endroit isolé (sauf travaux de bureau). Si vous réalisez des travaux dangereux (travail en hauteur, travail sur des installations électriques, utilisation d'appareils de levage, ...), respecter les règles de sécurité et ne pas travailler seul.

Vous devez porter les EPI (**Équipements de Protection Individuels**) suivants lorsque vous intervenez dans **les ateliers, halls et salles d'expériences**. Les EPI à porter (selon les salles et les activités) sont affichés à l'entrée des salles

- Chaussures de sécurité : obligatoire
- Vêtement de travail : obligatoire
- Lunettes
- Gants
- Protections auditives
- Masques



Les EPI nécessaires à votre activité sont à votre disposition au magasin du GANIL et au magasin de chimie de l'ENSI. Pour les équipements spécifiques, vous pouvez vous adresser à l'ingénieur Hygiène et Sécurité.

Vous devez être **formés et/ou autorisés** pour :



- manipuler les **ponts roulant**
- conduire les **chariots automoteurs**
- travailler sur les **installations électriques**



- travailler **en hauteur**
- travailler **sur les lasers**, ...

Pour la **manipulation des produits chimiques** :

- Lire la notice avant toute utilisation et l'étiquetage (pictogrammes)
- Lire la Fiche de Données de Sécurité
- Veillez à utiliser en fonction de la nature du produit
 - Les protections collectives : hotte aspirante, sorbonne...
 - Les protections individuelles mises à disposition : blouse, masque et gants spécifiques, visières ...
- Respecter les Bonnes Pratiques (ne pas manger, boire ou fumer, porter une blouse, ne pas pipeter à la bouche, ...)



	Cellule QSE		
	Fiche sécurité – nouveaux entrants		
émetteur : Q. Legrand	DATE : 07/2012 VERSION : 1.6 DU 01/2021	REF : CIMAP-INS-QSE-002	PAGE 2/4

- Respecter les conditions de stockage (sources de chaleur, ventilation,...) et limiter les quantités sur la paillasse
 - En cas de reconditionnement, reproduire l'étiquette et ne pas la retirer lors de l'élimination du déchet chimique
- La manipulation des produits toxique et des produits Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique est interdite aux non permanents (exemple : Acide Fluorhydrique).

Les principaux risques au CIMAP

 **Le risque radiologique** : Certaines zones sont réservées à la manipulation de substances radioactives ou à l'utilisation d'appareils générateurs de rayonnement ionisant. Elles sont signalées par un pictogramme. Vous ne devez pénétrer dans ces zones que sous **l'autorisation du Conseiller RadioProtection**. Pour les interventions au CIMAP-GANIL, vous devez porter un dosimètre passif pour rentrer en zone surveillée, complété par un dosimètre opérationnel pour rentrer en zone contrôlée.

 **Le risque laser** : Des lasers de classe 3 et 4 sont utilisés au CIMAP. Les zones de manipulation sont signalées par un pictogramme et une signalisation lumineuse indique le fonctionnement effectif des lasers. Pour pénétrer dans ces zones vous devez avoir suivi une **formation à la sécurité laser** et disposer d'une aptitude médicale.

Le risque mécanique : Des machines dangereuses sont utilisés dans les ateliers mécaniques. L'utilisation des machines-outils est **strictement réservée à personnes habilitées**.

Le risque électrique : L'utilisation d'énergie électrique (HT et BT) est fréquente au CIMAP. Vous devez **être habilité** pour travailler sur les installations électriques. L'accident électrique peut se produire par contact direct (conducteurs normalement sous tension) ou par contact indirect (pièce métallique mise accidentellement sous tension). Pour limiter ce risque, **les travaux sous tension sont normalement interdits, les pièces nues et bornes sous tension doivent être capotées et vous devez consigner vos installations avant intervention**. 

 **Risque chimique** : Deux laboratoires sont réservés à la chimie et utilisent des agents chimiques dangereux. Vous devez intervenir dans cette zone uniquement en présence d'une **personne habilitée** et vous devez utiliser les équipements de protection à votre disposition (hotte, gants, ...). Si des produits sont non utilisés prévenir les correspondants déchet pour une évacuation. 

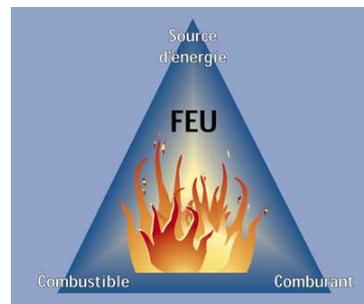
 **Champs magnétiques** : Les personnes munies de **pace-maker** ou **d'implant cardiaque** ne peuvent pénétrer dans ces zones.

Le risque biologique : Le risque biologique, présent au LARIA, est lié aux cultures cellulaires. Vous devez intervenir dans cette zone uniquement en présence d'une **personne habilitée** et vous devez utiliser les équipements de protection à votre disposition (PSM, gants, ...). 

Que faire en cas d'urgence ?

En cas d'ACCIDENT GRAVE ou d'INCENDIE,

- Ne pas paniquer
- Protéger l'accidenté
- Alerter



	Cellule QSE		
	Fiche sécurité – nouveaux entrants		
émetteur : Q. Legrand	DATE : 07/2012 VERSION : 1.6 DU 01/2021	REF : CIMAP-INS-QSE-002	PAGE 3/4

CIMAP – GANIL, appeler:

- le **15** (Equipe Locale de 1^{ère} Intervention)
- le **4499** ou **9** (poste de garde)
- Prévenir un Sauveteur Secouriste du Travail

CIMAP – ENSI, appeler:

- le **18** (Pompier) ou le **15** (SAMU)
- Prévenir un Sauveteur Secouriste du Travail
- le **2668** ou **2750** (service sécurité)
- Évacuer en suivant les consignes des guides et serre-files

- Liste des **secouristes** affichée dans les couloirs du GANIL et de l'ENSI.
- **Infirmier** du GANIL : 4545
- **Trousses à pansement** disponible dans les couloirs de l'ENSI et du GANIL
- Les **consignes générales de sécurité** sont affichées dans les couloirs.
- Les **numéros d'urgence** sont rappelés sur les plans d'évacuation et consigne d'urgence du GANIL et de l'ENSI.
- **Défibrillateurs** :
A l'ENSI : Hall d'accueil du bâtiment F et à l'entrée du bâtiment enseignement (A)
Au GANIL : au PCP et à l'entrée du BIP



En cas d'ALARME ÉVACUATION, tous les salariés doivent rejoindre le **point de rassemblement** de la zone concernée :

Situation des POINTS DE RASSEMBLEMENT

- pour le GANIL :
 - BCI : devant la maison d'hôte
 - Hall D : devant le BIP
- pour l'ENSI :
 - Devant chaque l'entrée principale et l'entrée parking du bâtiment F



Acteurs de la sécurité au CIMAP

Fonction		Nom	Prénom	N° de téléphone	Lieux
Directeur CIMAP		MONNET	Isabelle	4670 2559	GANIL – BCI – pièce 019 ENSI – FC252
Cellule QSE	Qualité / Sécurité	LEGRAND	Quentin	4509 2574	GANIL – BCI – pièce 012 FC343
	Sécurité	RAMILLON	Jean-Marc	4705	GANIL – BCI – pièce 007
	Sécurité / déchets	BEEN	Thierry	4485	GANIL – BCI – pièce 009
	Sécurité	LEMARIE	Franck	2585	ENSI – FC246
	Sécurité	GIRARD	Sylvain	2564	ENSI – FC150
	Qualité	GUILLOUS	Stéphane	4888	GANIL – Hall D
	Sécurité / déchets	DARDY	Franck	4753	GANIL – BCI – pièce 008
Service médical GANIL (agents CNRS et CEA)		ALEMANY	Antoine	4545	GANIL – BIP – sous-sol
Service médical UNICAEN (Agents UNICAEN)		LECLERC	Anne	0231565766	UCBN – Campus 1
Service médical MIST (Agents ENSICAEN)		BOULANGER	Mathilde	0231462660	Hérouville St Clair
Conseiller radioprotection		LEGRAND	Quentin	4509	GANIL – BCI – pièce 012

	Cellule QSE		
	Fiche sécurité – nouveaux entrants		
émetteur : Q. Legrand	DATE : 07/2012 VERSION : 1.6 DU 01/2021	REF : CIMAP-INS-QSE-002	PAGE 4/4

Documentation sécurité au CIMAP

- **Intranet du CIMAP** : partie sécurité
- Toute documentation hygiène, sécurité et environnement disponible au bureau de Q.Legrand (ingénieur H&S)
- Site internet de l'INRS (Institut National de Recherche en Sécurité)
- Site internet de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire)

Registres Santé Sécurité au travail (signalement des incidents/accidents):

- GANIL BCI véranda
- ENSI FC0254